

ARRETE N° 2023-045

Arrêté portant permis de stationnement pour travaux

Le Maire de la commune de Richelieu;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment L 2212-2 ET L 2213-1

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routières ;

Vu la demande de la SARL FEU DE TOUT BOIS représenté par M. BACHELIER, qui souhaite effectuer des travaux de pose d'un tubage, en occupant temporairement le domaine public au 15 rue du Chantier 37120 RICHELIEU.

Considérant qu'il a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Article 1er : Le mardi 25 avril 2023, l'entreprise SARL FEU DE TOUT BOIS est autorisée à procéder à des travaux de tubage au 15 rue du Chantier 37120 RICHELIEU.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- circulation interrompue de 9 heures à 13 heures.
- sécurité : les piétons prendront le trottoir d'en face durant les travaux.

Article 3 : la signalisation sera mise en place par le permissionnaire

Article 4 : la SARL FEU DE TOUT BOIS occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers

Article 5 : Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de RICHELIEU, l'ASVP de Richelieu, Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu le 24 avril 2023

L'Agioint au Maire

eronique BACLE